

Dynamiques migratoires, enjeux et conflits fonciers dans un contexte de retour des populations autochtones déplacées dans l'Ouest ivoirien

par

Alain TOH et Eben-Ezer César Léonce KOFFI
Université FHB

Introduction

De par sa situation géographique, l'Ouest ivoirien bénéficie d'une végétation luxuriante et d'un climat propice à l'agriculture. Considérée comme une vaste réserve pour la diffusion de cultures de rentes en particulier, cette zone va être convoitée par les groupes ethniques de l'Est, du centre de la Côte d'Ivoire et des populations étrangères venues des pays limitrophes au Nord.

Les tensions foncières dans l'Est forestier et les politiques d'exploitation agricole extensive suscitées lors de la colonisation vont engendrer les premières vagues de migration vers les zones de l'Ouest. A partir de l'indépendance, la systématisation de la mise en valeur des forêts au profit des agricultures pérennes s'est accompagnée d'appel à la main d'œuvre étrangère et de l'établissement massif de colons agricoles, baoulés et voltaïques.

A cela, il faut ajouter les populations guinéennes et libériennes qui fuyant la guerre, ont trouvé refuge en Côte d'Ivoire notamment aux côtés des guéré avec lesquelles elles partagent les mêmes réalités sociologiques et culturelles.

Récemment, les nombreux conflits fonciers dans les zones du Sud-Ouest (San-Pedro, Soubré) entre les populations autochtones et les migrants consécutivement à la raréfaction des terres arables, occasionna un nouveau mouvement de migration en direction de la région ouest ivoirienne devenue depuis quelques années la nouvelle boucle du cacao.

Méthodologie

- Etude empirique articulée autour des guides d'entretien administrés dans un élan semi-structuré (Notabilité autochtone, notabilité de communauté burkinabé, jeunes, femmes, autorités administratives et politiques, ONG)
- Analyse structurale et méthode dialectico-stratégique.

Dynamique migratoire et construction du lien social à l'Ouest

L'arrivée des premiers migrants à l'Ouest peut être située à la période coloniale. Les guinéens seraient alors les premiers à s'installer dans la zone pour des activités de commerce. Ont suivi plus tard les populations malinkés (toujours pour le commerce) venus des régions voisines, puis les burkinabé et les baoulé. Ces derniers (burkinabé et baoulé) ont plus tôt migrés pour des questions de terre. Les premiers burkinabés s'installèrent dans les villages guéré où ils travaillaient en général comme des manouvres dans les plantations de café et de cacao. Quant aux baoulés par contre, ils s'établirent pour la plupart dans les forêts classées où ils y développèrent des plantations cacaoyères et du vivrier.

Par ailleurs, bénéficiant à cette époque de vastes étendues de forêts quasiment vierges, les autochtones acceptèrent gracieusement d'installer les populations de migrants sur leurs terres (Toh, 2006). Cet accueil s'est fait notamment dans le cadre institutionnel du "tutorat". Le tutorat étant le fait de tisser une relation sociale réciproque d'entraide entre autochtones et étrangers comprenant

des principes de propriété et de respect mutuel entre les populations faisant office de tuteurs et les migrants (Bah, 2012).

Cet acte d'hospitalité justifiait le principe social traditionnel selon lequel tout homme ou communauté accueilli a droit à un lopin de terre pour assurer sa subsistance en vue de la reproduction, mais dans le strict cadre tracé par la tradition (observation des interdits, allégeance aux propriétaires terriens). Ce système exigeait en outre, une reconnaissance sociale et morale de la part de l'étranger vis-à-vis du tuteur au cas où celui-ci était en difficulté. Pour les personnes interrogées, cette institution fonctionna sans problème jusqu'à un certain moment.

Faisant les éloges de cette époque, les autochtones interviewés s'expriment en ces termes « *Nous vivions en paix avec nos étrangers sans problème...ils nous respectaient... on leur a donné des terres et des femmes pour consolider nos rapports* ».

Ce contexte caractérisé par des rapports de bon voisinage et des échanges basés plus sur la solidarité, va connaître des turbulences par le concours d'un certain nombre de facteurs. Il y a d'abord l'introduction des transactions foncières dans les échanges entre les populations.

Pour un chef communautaire interrogé « *ce sont les migrants baoulé qui, les premiers, ont commencé par acheter des parcelles de terre des forêts classées aux mains des autochtones et des agents de la SODEFOR* ».

Puis, ayant acquis suffisamment des hectares de forêts, ces derniers se sont mis à les revendre aux migrants burkinabé qui arrivèrent nouvellement dans la zone. Un tel comportement se justifie par le fait que les baoulé voulaient tout simplement s'affranchir de la tutelle des autochtones guéré en devenant propriétaire terrien au même titre que ceux-ci.

Un autre facteur qui a contribué à l'épuisement du système du tutorat, c'est la paupérisation des populations guéré suite à la chute du prix du café, culture à laquelle s'étaient adonné principalement ce peuple depuis la colonisation. L'effondrement du coût des matières premières agricoles consécutivement à la crise économique mondiale des années 1980 poussa les autochtones guéré à abandonner les plantations de café pour se tourner vers des cultures plus rentables telles que le cacao et plus tardivement l'hévéaculture. Mais les effets de la crise se faisant sentir au plan local et plus particulièrement sur le niveau de vie des autochtones, ceux-ci cédèrent à la tentation de la vente de terre qui se pratiquait déjà dans la région mais à moindre échelle.

Par ailleurs, les migrants qui étaient déjà installés dans la zone depuis bien longtemps avaient acquis pour certains de la notoriété et une assise financière par le travail et grâce aux terres que leurs avaient cédé leurs tuteurs. Profitant de la situation, plusieurs de ces migrants acquirent à prix d'argent (parfois dérisoire) des hectares de forêt vendus par les autochtones eux-mêmes. Les rapports de force n'étant plus les mêmes dans un tel environnement où les tuteurs c'est-à-dire les autochtones (Guéré) devenaient de plus en plus dépendant financièrement des migrants, l'institution du tutorat va céder au gré des circonstances la place à de nouveaux modes de régulation foncière. On va assister ainsi à l'ascension sociale de certaines catégories et à la déchéance d'autres. Pendant que certains acteurs, profitant de la conjoncture économique (récession économique, mévente des matières agricoles, raréfaction et donc renchérissement du coût de la main-d'œuvre agricole) deviennent économiquement et socialement puissants, d'autres rentrent dans une phase de "décapitalisation" (Ibo, 2012).

Les migrants malinké conquièrent le secteur du commerce et du transport pendant que les baoulé suivi des burkinabé détenaient le monopole de la cacaoculture et des produits vivriers. Le processus de décapitalisation se traduit, chez les autochtones par la vente de terres aux baoulé, par l'échange de la terre contre du travail avec les burkinabé, par la stratégie de sortie de l'agriculture de la part des jeunes autochtones, par la vente de vieilles plantations aux burkinabé.

La recomposition sociale dans les arènes foncières au profit des migrants suscita toutefois un sentiment de frustration chez les populations autochtones, ce qui va occasionner d'ailleurs la remise en cause de plusieurs contrats passés sur les terres. Parallèlement, la compétition pour l'accès aux ressources foncières occasionnée par la pression démographique exacerbait les conflits fonciers intra et intercommunautaires avec l'entrée en scène de jeunes autochtones qui pour certains revenaient à la terre après un échec à l'insertion de la vie citadine (Banégas, Toh et Yao, 2010). Pour d'autres, devenus cadres et disposant suffisamment de moyens, ils manifestèrent le désir de mettre en valeur des portions de terres appartenant à leurs familles qui malheureusement ont été cédées en partie aux migrants. Les nombreux litiges suscités par les revendications seront contenus par les mécanismes de gestion foncier villageois et dans une certaine mesure l'Etat au travers ses structures déconcentrées (sous-préfet, ministère de l'agriculture) jusqu'en 2002.

Au cours de la crise armée de fin 2002, la sous-préfecture de Zou par exemple fut occupée par la rébellion puis libérée ensuite par les forces gouvernementales soutenues par les milices locales. Les affrontements provoquèrent le déplacement des populations hors du département. Quelques années plus tard, suite à la signature des accords de paix de Ouagadougou, les populations allogènes et allochtones qui tentèrent de regagner leurs plantations furent empêchées par les jeunes autochtones. La logique de confiscation des plantations appartenant aux étrangers était sous-tendue par la volonté des guérés de récupérer leurs terres et d'avoir le contrôle sur les richesses. Pour pallier à cette situation, les autorités politiques et les antagonistes du conflit durent trouver des arrangements qui portaient sur le partage des plantations (c'est-à-dire 1/3 pour le tuteur autochtone et les 2/3 pour l'allochtonne ou l'allogène) ou sur le paiement d'une taxe annuelle aux tuteurs.

Face à la détermination des jeunes autochtones dont certains étaient des ex combattants, la modification du terme des contrats ne permit pas de trouver une solution durable au problème de confiscation des plantations appartenant aux étrangers. Ce contexte perdura jusqu'en 2011, année qui vit le changement du régime politique, la prise de l'Ouest par les FRCI et le départ en exil de plus de 2/3 de la population autochtone de l'Ouest.

Les obstacles à l'accès à la terre pour les populations déplacées

La crise post-électorale de 2010-2011 occasionna un bouleversement dans les arènes foncières à l'Ouest. D'une part, le départ en exil des autochtones abandonnant villages et plantations va donner libre cours à des accaparements et à des ventes de terres massives en l'absence des vrais propriétaires. D'autre part, avec le contexte de guerre, les institutions traditionnelles et légales de gestion du foncier étant quasiment inopérantes, il se développa dans tout le département plusieurs réseaux insidieux de trafic de forêts par le biais desquels des centaines de nouveaux migrants arrivèrent dans la région. Ces phénomènes sont aujourd'hui la source d'une insécurité foncière qui représente une menace à la réinsertion des déplacés dans le jeu foncier dans l'ouest ivoirien.

Les accaparements

En marge du phénomène de vente de terre à l'Ouest, les accaparements constituent pour les réfugiés un autre obstacle à la réinsertion dans le jeu foncier. Les accaparements sont liés à la fois à des dépassements de limites effectués à l'absence des déplacés par leurs voisins, mais également à des allogènes qui occupent les plantations de leurs tuteurs (guérés) ou y installent leurs compatriotes nouvellement arrivés dans la région. Dans certains cas, les plantations de cacao et d'hévéa abandonnées par les autochtones sont devenues des butins de guerre pour certains combattants qui se sont mués en exploitants agricoles après la guerre. Ces derniers vivent en général retranchés

dans les campements avec des membres de leurs communautés. Ceci constitue un moyen de dissuasion pour les déplacés désireux de reprendre leurs terres.

Enfin, la question des nouveaux migrants dont le nombre ne cesse d'augmenter depuis la fin de la crise post-électorale, apparaît comme un facteur aggravant les accaparements des terres appartenant aux personnes déplacées. Il s'agit en effet d'exploitants agricoles burkinabés venus pour la plupart de la région de San-Pedro, Méagui et Soubré à la recherche de terres. Au cours des échanges avec le Naba départementale de la communauté burkinabé de Bangolo, il nous a été rapporté que « *certain parmi ces nouveaux migrants sont arrivés dans la zone après avoir travaillé comme des manoeuvres dans les plantations d'hévéa et de cacao dans le sud-ouest du pays (San-Pedro, Méagui et Soubré)...après avoir amassé suffisamment d'argent, ces derniers ont eu pour objectif de créer leurs propres plantations, ce qui les pousse à migrer vers la sous-préfecture de Zou où il y a encore assez de terres disponibles..Par contre les autres migrants burkinabés arrivent directement du Burkina Faso* ». Ces nouveaux migrants arrivent non seulement en grand nombre, mais ils sont "coachés" par leurs frères installés antérieurement dans la région qui font office de tuteur en lieu et place des autochtones comme cela se pratiquait dans le cadre du tutorat. La conséquence d'une telle politique d'immigration c'est que ces nouveaux exploitants agricoles échappent pratiquement à l'autorité des chefs coutumiers autochtones, à l'administration et même parfois ils sont méconnus des responsables de leur propre communauté. Le fait est qu'ils s'installent directement dans les campements où grâce à leurs contacts ils achètent des parcelles à cultiver. Dans les villages où nous avons mené nos enquêtes, les villageois autochtones nous ont exprimé leur inquiétude quant au nombre de plus en plus croissant des allogènes burkinabés dont la majorité ne s'est pas fait identifier auprès de la chefferie.

La stratégie d'accaparement des terres chez ces migrants consiste à contourner les règles traditionnelles et administratives d'acquisition foncière en se référant aux réseaux insidieux, ou en s'adressant directement aux jeunes autochtones pour acquérir des parcelles de terres. Conscients de ce que les transactions dans lesquelles ils s'engagent sont pour la plupart sans garantie, les migrants burkinabés se mettent en groupe et travaillent de manière à ce que les parcelles de terre achetées soient mises en valeur au plus tôt. Ainsi, la poussée des jeunes plans de cacaoyers ou d'hévéa devient une garantie et une manière pour ces migrants de marquer leurs espaces de sorte à dissuader toute initiative d'expropriation. Enfin, dans ce contexte de précarité foncière, les nouveaux migrants burkinabés n'hésitent pas à recourir aux menaces, à l'intimidation et parfois à la violence pour se maintenir sur les terres qui ont acheté.

Le phénomène de vente des terres

La vente de terre se pratique à grande échelle à l'Ouest depuis l'avènement de la crise post-électorale de 2010. Les acteurs impliqués dans ces transactions ainsi que les pratiques de vente elles-mêmes sont multiples et variés.

En première ligne on a les autochtones, c'est à dire les guéré. Dans cette première catégorie, il y a les autochtones restés sur place et ceux qui sont revenus à l'Ouest tout juste après la fin de la guerre, à partir du mois d'avril 2011. Il nous a été rapporté que parmi ces personnes, certains ont profité de l'absence de leurs parents pour vendre des parcelles de terres familiales ou appartenant à l'un des membres de la famille proche. Dans d'autres cas se sont des chefs de village, des autochtones agents de l'administration ou des villageois qui ont entrepris de vendre des portions de terre appartenant à d'autres villageois ou à des villages voisins. En plus de ceux-ci, les autochtones vivant en exil au Libéria ont été également indexés dans les affaires de vente de terres. Les conditions de vie étant en général difficiles dans les camps de réfugiés, certains exilés n'hésitent pas parfois à passer la frontière dans le but de vendre leur propre parcelle de terre ou celle d'un

membre de leur famille. Une fois la transaction opérée, les individus se procurent tout ce dont ils ont besoin et retournent. Ce genre de transaction s'opèrent parfois avec ou sans le consentement des autres membres de la famille restés au Libéria. A ce sujet, il a été noté au cours des échanges que « *les jeunes guéré réfugiés au Libéria en particulier, ont pour habitude de vendre clandestinement la forêt de leur famille...ils retournent au Libéria pour s'acheter des motos...et pour empêcher que leurs parents ne découvrent leurs méfaits, ils les dissuadent à revenir au village prétextant qu'il y a encore de l'insécurité* ». Ainsi, selon ces propos, pour maintenir le commerce des terres, la stratégie des jeunes guéré consiste à entretenir la psychose auprès de leurs parents réfugiés au Libéria. Il s'agit pour eux de créer une peur permanente chez les propriétaires terriens en leur rapportant que « *s'ils tentent un quelconque retour à Zou, ils seraient mis aux arrêts par les FRCI stationnés actuellement dans la région depuis la crise post-électorale* ».

Les transactions se passent en général entre autochtones et migrants, mais il arrive aussi que des cadres ressortissants de la région, résidants dans les grandes villes en Côte d'Ivoire ou à l'étranger procèdent à des opérations d'achat de forêt pour la mise en valeur de plantation d'hévéa. Cependant les acteurs les plus cités dans les opérations d'achat de terre sont les baoulés, les opérateurs économiques et surtout les migrants d'origine burkinabé. Les prix à l'hectare varient en fonction de l'acheteur, entre 75.000Fcfa et 150.000Fcfa. Concernant les types de transactions passées sur les parcelles de terres appartenant aux personnes déplacées nous avons pu faire l'inventaire de quelques pratiques. Nous avons :

- *Le contrat sur cuisse ou le contrat sur dos*. C'est une forme de transaction (pratiquée par les autochtones) le plus souvent conclue à l'insu des chefs de familles, de la chefferie du village ou d'un quelconque témoin. Dans ce cas de figure, les deux parties prenantes s'engagent sur la base d'un document ordinaire (souvent un bout de papier) dans une opération de vente de parcelle de terre dont les closes sont en général très ambiguës. Les inconvénients d'une telle opération sont nombreux. D'une part, du point de vue des règles villageoises et légales relatives au domaine foncier une telle transaction est de nul effet. D'autre part le contrat passé entre les deux parties peut être à tout instant remis en cause dans la mesure où, il a été révélé que dans plusieurs de ces cas « *les autochtones ont fait preuve de mauvaise foi soit en vendant la terre à plusieurs individus à la fois, soit en revendiquant à nouveau la terre plusieurs années après que celle-ci ait été cédée* ».

- *Le caché regardé* est aussi un type de transaction foncière, mais à la différence du premier cité, celui qui vend la terre ici n'est pas le vrai propriétaire. Ces opérations se font toujours dans la clandestinité et les jeunes autochtones ont été souvent cités comme les principaux acteurs dans ce type de commerce. Au cours de nos différentes discussions, il a été admis qu'en réalité les autochtones sont conscients du danger auquel ils exposent leur région et particulièrement leurs parents actuellement en exil au Libéria en bradant les terres. Selon des enquêtes, l'état de pauvreté dans lequel ces populations vivent, contraint certains parmi eux à vendre le patrimoine foncier familial dans la mesure où parfois, c'est la seule alternative qui se présente à eux pour avoir de l'argent en vue de faire face à leurs besoins. En réalité dans la culture Wê, la terre est un bien inaliénable et la propriété de la communauté. Aussi le peuple guéré est intimement attaché à ce bien du point de vue spirituel et identitaire. A ce titre, le droit de propriété sur la terre ne peut être cédé à titre définitif à une tierce personne.

Par ailleurs, à l'analyse, la stratégie de vente des terres chez les jeunes autochtones en particulier est sous tendue par la logique selon laquelle « *les parcelles de terres vendues aujourd'hui seront récupérées de force plus tard au cas où la situation politique et militaire du pays virait à leur profit* ».

La deuxième catégorie d'acteurs impliqués dans la vente des terres à l'Ouest est constituée de réseaux de migrants burkinabés installés dans la région bien avant la crise post-électorale.

Ce sont des exploitants agricoles qui ont acquis des terres au fil des années auprès des populations guéré avec lesquelles ils ont toujours entretenu de bonnes relations. Profitant de cette hospitalité, ces derniers ont fait venir à leur tour des membres de leur famille de sorte qu'ils constituent aujourd'hui des communautés entièrement organisées qui habitent auprès des autochtones dans les villages. Depuis l'avènement de la crise de 2010 certains burkinabé se sont érigé en courtiers dans la vente de parcelles de terres en complicité parfois avec des autochtones. Selon les informations recueillies, ils servent d'intermédiaires entre les nouveaux migrants qui arrivent en grand nombre dans la région et des autochtones chargés de leur trouver des lopins de terre. Ces individus se sont constitués en de véritables réseaux avec des connexions dans l'administration, au sein des FRCI et des agents de la SODEFOR. Il nous a été rapporté que certains parmi ces burkinabé sont des ex-combattants à la solde de seigneurs de guerre établis dans la région du Guémon (Duékoué) dont l'ambition est de contrôler les richesses de la zone ouest du pays. « *Ces individus font la pluie et le beau temps dans les forêts classées comme dans les forêts villageoises* » ; ils sont des sortes de « *Naba* » au centre de ce vaste réseau insidieux de redistribution des terres dont l'une des stratégies pour échapper aux autorités coutumières et administratives est la corruption.

Le problème foncier

Le problème de la terre est souvent crucial dans les sociétés qui sortent d'un long conflit. En général les personnes déplacées sont confrontées à des difficultés pour récupérer leurs terres lorsque celles-ci décident de retourner dans leurs zones d'origine. A Zou, parmi les interviewés, trois personnes sur cinq ont affirmé avoir des difficultés en rapport avec le foncier. La conséquence directe d'une telle situation est le fait que ces populations peuvent être exposées à une crise alimentaire si elles continuent de ne pas avoir accès à leur principal moyen de subsistance qu'est la terre.

Des études menées récemment par une mission d'évaluation conjointe du PAM et du HCR sur les conditions de retour des déplacés dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire, ont dressé un bilan selon lequel environ 152.000 personnes retournées, demeurent à ce jour vulnérables à l'insécurité alimentaire. Ces personnes en général sont arrivées après la campagne agricole 2012-2013.

Dans le Cavally particulièrement, l'insécurité alimentaire touche 40% de la population selon cette étude. Les causes de cette situation sont entre autres l'insécurité, les mouvements pendulaires des populations à la suite d'attaques, les conflits fonciers, l'occupation des plantations par les personnes restées pendant la crise.

Les conflits fonciers

Les conflits fonciers à Zou prennent de l'ampleur au fur et à mesure que les populations déplacées reviennent d'exil. Selon le Sous-préfet actuellement en fonction dans le département, environ 90% de ses activités tournent au tour du règlement de ces litiges. Ils sont de plusieurs ordres et leur intensité varie en fonction des acteurs et des enjeux du conflit.

Les conflits fonciers autochtone-autochtone

A ce niveau nous avons pu déceler trois types de conflits qui opposent généralement les autochtones entre eux autour des terres appartenant aux déplacés.

Les conflits intrafamiliaux

Ils sont liés à des contestations sur des dépassements de limite ou à des transactions effectuées en l'absence des déplacés, par des membres de leur famille restés sur place au village ou revenus un peu plus tôt du Libéria. Ces cas sont très fréquents actuellement à Zou et ils opposent souvent des

enfants à leurs parents (père, mère, oncle), des frères issus de la même famille (frères de sang, sœurs, cousins, neveux) ou du même clan...

Les conflits interfamiliaux

Ce sont des litiges qui opposent des familles de déplacés appartenant au même village. Les sujets de dispute portent en majeure partie sur des parcelles de terre vendues ou mis en location par certains membres de la communauté au détriment de l'une des familles en conflit.

Les conflits inter-villages

Les cas de litiges qui opposent les villages autour des problèmes de terres sont devenus chose courante à Zou depuis 2010. Les ventes de terre se pratiquent non seulement de façon massive dans les villages, mais il arrive que des individus (des autochtones) outrepassent leur patrimoine foncier pour s'attaquer à des terres appartenant à des villages voisins. Les contestations qui en découlent sont parfois très violentes et peuvent facilement dégénérer en des affrontements sanglants.

Selon les personnes enquêtées, plusieurs villages du département seraient dans cette situation. Le cas dont nous avons été témoin concerne un conflit foncier qui oppose actuellement le village de Guéya à celui de Diouya-Dokin, villages situés sur l'axe Zou -Toulépleu dans le canton Néao-sud. Dans l'affaire qui oppose les deux villages, des jeunes autochtones issus du village de Guéya auraient vendu une portion de terre du village de Diouya-Dokin à des allogènes burkinabés. Le constat que nous avons fait sur ce type de conflit est qu'il est très complexe, il mobilise pratiquement toutes ressources sociales du canton où il a lieu pour son règlement : c'est-à-dire les différentes chefferies du canton, les cadres politiques, les masques, les rituels, les autorités administratives etc.

Les conflits fonciers autochtones-migrants

Ils sont les plus fréquents, et ils opposent la plus part du temps les autochtones déplacés par la crise aux migrants à qui des droits ont été cédés pour l'exploitation de parcelles de terre au cours de la période allant de 2010 à 2013. La quasi-totalité de ces acquisitions ayant été faites en dehors du cadre institutionnel et traditionnel, ils sont au centre de plusieurs contestations au fur et à mesure que les populations autochtones reviennent d'exile.

Les conflits fonciers migrants-migrants

Les conflits fonciers entre migrants sont plus fréquents dans les forêts classées. Au cours de l'année 2012, de violents affrontements avaient éclaté entre exploitants agricoles burkinabés dans la forêt classée du Goindébé pour le contrôle des plantations de cacao dans cette zone. Aujourd'hui ces conflits semblent s'étendre progressivement au niveau des forêts villageoises. La pomme de discorde se situe au niveau du regard que certains anciens migrants burkinabés portent sur l'attitude des nouveaux migrants dont la stratégie d'intégration dans le jeu foncier ne respecte pas les modes traditionnels d'accès à la terre.

Pour les anciens migrants burkinabés qui ont toujours vécu d'ailleurs en de bons termes avec leurs tuteurs (autochtones), « *les acquisitions massives des terres appartenant aux déplacés dans lesquels sont impliqués leurs confrères, pourraient exposer toute la communauté burkinabé à des représailles de la part de ces derniers au cas où la situation politique et militaire tournerait à leur faveur* ». Par ailleurs il est arrivé que les anciens migrants soient aussi victimes de l'avidité foncière des nouveaux migrants pour lesquels « *les premiers burkinabés installés dans la zone seraient des paresseux au même titre que leurs tuteurs autochtones* ».

Le conflit foncier bien qu'il ne soit pas un nouveau phénomène à l'Ouest, il constitue pourtant un obstacle à la réinsertion des autochtones déplacés qui tentent de regagner leurs villages depuis la fin de la guerre. Tout d'abord le fait que sa terre ait été vendue ou mise en location en son absence, constitue un choc émotionnel pour le déplacé déjà éprouvé par le long séjour passé en exil, par la perte de parents et de ses biens. Pour les déplacés interviewés et dont les terres sont actuellement au centre d'un conflit (parce que occupées ou vendues), la reprise de leurs activités agricoles ne dépend que du dénouement de la situation.

Malheureusement, la longueur et la complexité des procédures de règlement de ces litiges font que certains déplacés ne peuvent pas avoir accès à leurs plantations le temps que durera le procès. Parfois, les coûts financiers (amendes à déposer pour les plaintes, transports, appels) qu'induit la mobilisation des mécanismes de gestion foncière (chefferie, sous-préfecture, justice, gendarmerie...) décourage parfois certains déplacés à s'engager dans des poursuites pour entrer en possession de leur bien. Par ailleurs, dans les cas de litiges fonciers intra familiaux, sous couvert du lien de parenté, le règlement de ces conflits se termine parfois par des compromis et des arrangements entre les protagonistes sans pour autant que le plaignant (le déplacé) n'entre en possession de sa terre.

Enfin l'insécurité dans la région oblige par endroit les populations villageoises à développer de petites parcelles de vivriers autour des villages à défaut de s'hasarder loin en forêt. C'est le cas des villages qui sont assez proches de la frontière libérienne, ou, des villages dont les forêts ont été beaucoup infiltrées par les nouveaux migrants burkinabé.

Réinsertion des déplacés, pratique et enjeu de solidarité à l'Ouest

La question relative à la réinsertion des déplacés de guerre dans leurs activités agricoles dans les zones rurales de l'ouest est d'une grande importance. Les sociétés qui sortent généralement d'une longue situation d'instabilité due à la guerre sont en général confrontées à la même problématique. On peut citer en exemple le Libéria, la République démocratique du Congo, le Darfour. Dans les situations de post-crise, l'accès à la terre devient parfois un enjeu à la fois économique, sociopolitique où les acteurs s'affrontent pour le contrôle des richesses. Maîtriser donc les dynamiques socio foncières dans un tel contexte devient une donne stratégique qui peut influencer la cohésion sociale et la paix.

L'objectif de cette recherche vise à savoir quelles sont les pratiques de solidarité locales et les stratégies des acteurs dans la réinsertion des déplacés au jeu foncier à l'Ouest, dans un contexte d'insécurité foncière tel que nous l'avons ci-dessus décrit ?

Depuis plus de deux décennies, la Côte d'Ivoire est en proie à de violentes crises socio politiques qui ont fortement fragilisé son développement économique et la cohésion sociale. Les principaux temps forts de cet épisode de violence sont marqués par la rébellion militaire de 2002 et la crise postélectorale de 2010. Au cours de ces périodes, l'on a enregistré de nombreux dégâts matériels, des pertes en vie humaine ainsi qu'un grand mouvement de déplacement de populations tant à l'intérieur du pays qu'au-delà des frontières, notamment dans les pays voisins de la Côte d'Ivoire tels que le Ghana, le Libéria et la Guinée. Selon les rapports du Conseil Danois pour les Réfugiés, il y aurait eu plus de 950 000 personnes déplacées en Côte d'Ivoire au cours de la crise post-électorale en 2010. Quelques mois après l'arrêt des hostilités, sous l'impulsion de l'Etat ivoirien et des ONG, le retour de centaines de familles de déplacés a été organisé avec l'appui du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Or depuis leur retour, les populations de l'Ouest en particulier (région du moyen Cavally) font face à plusieurs problèmes qui parfois constituent pour ces personnes des raisons de retourner soit dans les villes (à l'intérieur du pays)

où elles s'étaient installées ou encore au Libéria dans les camps de réfugiés. Il s'agit notamment de menaces significatives sur la sécurité en raison de la persistance d'affrontements communautaires, du racket aux barrages, d'actes de violence et d'intimidation et du harcèlement de personnes en armes. Toute chose qui accroît la violence et l'insécurité foncière dans la région. En conséquence, des besoins humanitaires significatifs demeurent dans les zones de retour. L'aide alimentaire, la question de l'abri, l'accès à l'éducation et aux services de base (santé, eau, administration) demeurent toujours des préoccupations pour ces personnes affectées par la crise.

Pour pallier à ces nombreux défis des mesures ont été prises par l'Etat afin d'éradiquer le phénomène de l'insécurité et de nombreux programmes d'urgence furent initiés par les ONG dans le but de répondre aux besoins humanitaires. En marge de ces deux instances (étatique et humanitaire) qui œuvrent pour l'amélioration des conditions de vie des populations du moyen Cavally, il existe des initiatives locales, ou encore une forme de solidarité communautaire qui apporte aussi assistance aux personnes sinistrées retournées au lendemain de la guerre. Selon les observations menées sur le terrain, cette solidarité se manifeste par le biais de mécanismes traditionnels déjà existants, d'associations de cadres et de ressortissants du village résidant en ville et à l'étranger, d'organisations suscitées par l'Etat ou les ONG mais pilotées par des individus vivants dans ces communautés. Dans la catégorie des mécanismes traditionnels, on note la famille comme la première cellule d'accueil, ensuite viennent les clans, la chefferie villageoise, les comités villageois d'accueil des déplacés, les associations de femmes ou de jeunes du village, les coopératives... Il arrive aussi que les communautés autochtones, allogènes et allochtones se soutiennent entre elles par souci de solidarité. La deuxième catégorie de mécanisme de solidarité concerne les cadres et élus résidants en ville, les ressortissants des villages vivant en ville ou à l'étranger (mutuelle des cadres ou ressortissants de village), les parents des victimes de guerre apportent aussi depuis la ville un soutien aux leurs. La catégorie des mécanismes suscités par l'Etat est constituée des comités villageois de gestion des conflits fonciers (CVGFR) encadrés par les sous-préfets et des comités de paix départementale. Enfin, il y a les mécanismes créés par les ONG qu'on appelle les comités de paix villageois. En général, ces comités ont fonctionné comme des comités de crise en temps de guerre pour des missions de médiation, d'aide aux personnes déplacées ou en danger. Aujourd'hui, ils se sont mués en comité d'alerte pour prévenir les conflits au sein des communautés et porter assistance en cas de sinistre. Ils jouent également un rôle de sensibilisation à la paix et à la cohésion sociale.

A Bloléquin, les déplacés qui reviennent dans leurs communautés après la guerre ont d'abord été accueillis par leurs familles proches. Celles-ci donnent logis et nourriture aux nouveaux arrivés avant que les autres villageois n'apportent leurs différentes contributions. En général dans ces communautés, chaque individu appartient à un réseau de solidarité basé sur la parenté (clan, lignage), sur les affinités et l'appartenance à une association ou à une mutuelle du village. Ces différents mécanismes se mettent naturellement en action quand il s'agit de venir en aide à l'un de leurs membres. Lorsqu'il est question de mener des actions de soutien qui nécessitent de gros moyens, tel que accueillir un nombre important de familles de déplacés, la chefferie s'implique en mobilisant toute la communauté y compris celle des étrangers vivant avec eux. Les dons que reçoivent les personnes revenues d'exile sont de toute nature (nourriture, vêtements, argent...) pour faciliter leur réinsertion dans la communauté.

Depuis la fin de la crise post-électorale de 2010, la situation socio-foncière à l'Ouest présente un visage particulier. Les populations retournées dans leurs familles après la crise demeurent jusqu'à ce jour dépendantes en grande partie des ONG pour ce qui concerne leur prise en charge alimentaire, économique etc. Généralement cette situation est liée au fait que ces populations n'aient pas repris totalement leurs activités agro économiques ou encore qu'elles n'aient pas accès

parfois à leurs principaux moyens de subsistance que sont les terres et les plantations. Par ailleurs, la guerre ayant provoqué le déplacement des populations, des individus s'adonnent depuis à des ventes illicites de pans entiers de forêts pour la plus part à caractère familiale. Les personnes impliquées dans ce trafic sont souvent citées parmi les jeunes autochtones, les responsables coutumiers, les allogènes burkinabés, les allochtones baoulé et les agents de l'administration locale ou de la SODEFOR. Au cours de ces dernières années ces pratiques ont été encouragées par le phénomène migratoire qui connaît après la crise une forte propension en raison d'une certaine abondance de la ressource foncière qui a fait de ce département la nouvelle boucle du cacao. Un rapport récent du CERAP (2013) fait remarquer qu'un vaste mouvement de populations d'exploitants agricoles en provenance du Burkina Faso et du centre Ouest de la Côte d'Ivoire (Méagui, San-Pedro) vers cette région a eu cours entre 2010 et 2012. Or le retour progressif des populations autochtones des zones d'exile vers Bloléquin fait grimper le taux de contestation en rapport avec ces transactions foncières. En plus, le phénomène d'accaparement des plantations par d'anciens voisins de ces personnes déplacées se pose aussi comme des facteurs qui alimentent les conflits fonciers de cette région.

Ainsi la réintégration des populations déplacées dans le jeu foncier de leur zone d'origine étant menacée, l'on observe la mise en action des mécanismes de solidarité existants pour le défrichage d'une part des parcelles envahies par la brousse; et d'autre part pour le règlement des conflits fonciers à travers la chefferie, les comités de paix et les CVGFR (comité villageois de gestion du foncier rural). En ce qui concerne les cadres ou les ressortissants vivant en ville, ils interviennent en apportant de l'argent ou en utilisant leur réseau de relations auprès de la chefferie, ou des autorités publics pour influencer les décisions rendus à propos des litiges fonciers en faveur de leurs parents. Nonobstant l'intervention de cette panoplie de structures de solidarité l'accès des paysans retournés à leurs terres n'est toujours pas évident. Les instances traditionnelles de gestion des conflits fonciers peinent à réguler les litiges dans un contexte sociopolitique où elles même sont en perte de légitimité vis-à-vis des communautés en présence. Les jugements portés par ces autorités coutumières sur les cas de litiges fonciers ne font plus l'unanimité sur l'espace villageois, aussi les comités de paix et les CVGFR, peu outillés et parfois non existant par endroit ne sont pas en mesure de régler les différends relatifs au foncier. Pire la superposition sur l'espace villageois de plusieurs mécanismes de gestion du foncier, et, les conflits de compétence qui découlent souvent de cette pluralité d'instances, rend inefficaces les différentes initiatives locales. Pour toutes ces raisons, les populations préfèrent généralement contourner ou ignorer les mécanismes traditionnels de gestion des conflits fonciers et recourir au sous-préfet, à la gendarmerie, à la justice ou aux services du ministère de l'agriculture. Les autorités administratives, judiciaires et militaires sont aujourd'hui submergées par le flot de litiges fonciers qui leur parvient chaque jour. Le plus difficile pour ces autorités, c'est qu'elles ont à faire à des conflits consécutifs à des contrats de vente qui ne respectent ni les règles traditionnelles de cession foncière (des ventes opérées sans l'aval des autorités coutumières ou des familles propriétaires terriens), ni les conditions légales pouvant faire valoir aux yeux de la loi la transaction. Les plaignants ont souvent en leur possession des bouts de papier qui font office d'acte de vente. Face à ce flou, les autorités administratives associent de plus en plus les chefs coutumiers (chef de village, chef de canton, chef de terre) au règlement de ces conflits, ou encore dans certains cas les protagonistes sont renvoyés vers ces autorités coutumières afin que des solutions à "l'amiable" soient trouvées aux litiges. C'est dans un tel "cafouillage" que les litiges fonciers prospèrent à l'ouest, les populations de ces zones sont ballotées entre instances traditionnelles et modernes de gestion sans pour autant avoir une solution durable à leurs problèmes.